



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB - 16.10.2018

Numéro de publication: HR01-1004477879

Canton: VS

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées AMC-Exporttrade GmbH, Evionnaz

AMC-Exporttrade GmbH
Route du Simplon 51
1902 Evionnaz

Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL)

IDE: CHE301453179

Siège: Evionnaz

Objectif

toutes activités dans les domaines de l'import-export et du transport de marchandises de toutes sortes, achat et revente de véhicules automobiles, élimination et recyclage de pneumatiques, déménagement ainsi qu'exploitation d'un garage automobile (cf. statuts pour but complet)

Registre journalier no 2589 du 11.10.2018

Office cantonal du registre du commerce responsable:

Registre du commerce du Bas-Valais

Révision:

Renonciation à la révision

AMC-Exporttrade GmbH, à Evionnaz, CHE-301.453.179, Route du Simplon 51, 1902 Evionnaz, société à responsabilité limitée (Nouvelle inscription). Date des statuts: 03.10.2018. But: toutes activités dans les domaines de l'import-export et du transport de marchandises de toutes sortes, achat et revente de véhicules automobiles, élimination et recyclage de pneumatiques, déménagement ainsi qu'exploitation d'un garage automobile (cf. statuts pour but complet). Capital social: CHF 20'000.00. Obligations de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Organe de publication: FOSC. Communications aux associés: par écrit ou courriel. Selon déclaration du 03.10.2018, il est renoncé à un contrôle restreint. Personne(s) inscrite(s): Elshani, Alent, citoyen kosovar, à Nidau, associé, sans droit de signature, pour 200 parts sociales de CHF 100.00; Tüscher, Simon, de Fraubrunnen, à Bern, gérant, avec signature individuelle.

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.